



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET, DES
COMPTES PUBLICS ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Paris, le 17 janvier 2008

Lancement de la mission confiée à Marc Schwartz sur la distribution de la presse par abonnement

L'accès des citoyens à l'information politique et générale, dans le pluralisme de ses expressions, est une question essentielle pour notre pays. Afin que la presse française soit libre, puissante et diverse, elle doit être accessible au plus grand nombre et disponible au plus près de ses lecteurs. A l'heure du numérique, la modernisation de son système de distribution est un élément clé du développement de la presse française, comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Président de la République.

Le Gouvernement s'est engagé dès le mois de juin dernier à soutenir la distribution de la presse à l'exemplaire par un soutien financier accru en 2008 au plan « Défi 2010 » des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne.

Aujourd'hui, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication confie, avec Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, à Marc Schwartz, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, une mission de réflexion et de proposition concernant l'acheminement des abonnements de presse, par postage ou par portage.

Ce travail devra d'abord établir un bilan contradictoire des précédents accords qui régissent le cadre de la relation Etat-Presse-Poste jusqu'au 31 décembre 2008 puis proposer, d'une part, le futur cadre des relations entre la presse et La Poste et, d'autre part, le nouveau cadre du soutien public à l'acheminement des abonnements de presse, englobant à la fois l'aide au transport postal et l'aide au portage.

La mission recueillera les propositions de chaque partie prenante et intégrera les éléments pertinents que pourraient apporter les comparaisons internationales. Elle devra tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et concurrentiel (défi du numérique et des nouveaux médias pour la presse écrite, ouverture à la

concurrence pour La Poste...). Une attention particulière devra être portée aux solutions encourageant le portage de la presse dont le développement en France peut représenter à la fois une garantie de fidélisation des lecteurs et une source d'emplois de service dans notre pays.

Les ministres ont demandé à Marc Schwartz de disposer de ses éléments de diagnostic pour le 30 avril 2008 et de présenter ses propositions pour l'avenir pour le 31 mai.

Contacts presse :

- Ministère de la Culture et de la Communication
Conseiller communication au cabinet
Paul Rechter : 01 40 15 38 88

- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Conseillère communication au cabinet
Jean-Marc Plantade : 01 40 04 04 04

- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique
Conseillère presse et communication au cabinet
Eva Quickert-Menzel : 01 40 04 04 04